SAINT-GENIS-POUILLY
COEUR DU PAYS DE GEX

TRAIT D'UNION

FÉVRIER 2019 | 161

LE LOGEMENT SOCIAL À SAINT-GENIS

MON ENFANT EST NÉ EN 2016, JE L'INSCRIS À L'ÉCOLE MATERNELLE

VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL CHANGE DE LOOK !

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-GENIS-POUILLY

SOMMAIRE

3 DOSSIER
> Le logement social à Saint-Genis-Pouilly

6 ÇA S'EST PASSÉ À SAINT-GENIS

8 ACTUALITÉS
> Mon enfant est né en 2016, je l'inscris à l'école maternelle
> Vous pouvez désormais vous servir de la nouvelle carte de paiement sans contact tpgPay
> Journée des Droits de la Femme : projection gratuite du film « Ange et Gabrielle » avec Patrick Bruel et Isabelle Carré
> Saint Valentin : déclarer votre flamme sur les panneaux lumineux

10 FLASH SUR
> Votre magazine municipal change de look !

11 VIVRE ENSEMBLE
> Élections européennes : venez voter le 26 mai 2019
> Ma ville sous vidéoprotection
> Les faucons font la chasse aux pigeons
> Atelier des parents, un moment d'écoute et d'échange entre parents et professionnels de l'enfance

12 DÉMOCRATIE LOCALE
> Conseil municipal du 8 janvier 2018
> Expression des listes du conseil municipal
> Intercommunalité

14 CULTURE
> Théâtre du Bordeau
> Médiathèque
> Associations

16 CE MOIS-CI À SAINT-GENIS
> Opération coup de pouce : appel à projet jusqu'au 28 février !

NUMÉROS UTILES

SAMU : 15
Pompiers : 18 ou 112
Gendarmerie de Thoiry : 04 50 42 12 01
Gendarmerie Nationale : 17
Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11
Samu social : 115
Enfance maltraitée : 119
Pharmacie de garde : 3237
Médecin de garde : 15
Clinique Vétérinaire Saint-Genis-Pouilly : 04 50 41 85 85
Clinique Vétérinaire Cessy : 04 50 41 76 45
Service d'urgence vétérinaire 24/24 : 0899 199 984
Régie des eaux Gessiennes (astreinte) : 04 85 29 20 00

LE TRAIT D'UNION est édité par la Ville de Saint-Genis-Pouilly | **Directeur de publication :** Hubert Bertrand | **Rédaction :** Service communication | **Crédit photo :** Mairie de Saint-Genis-Pouilly – TPG Genève – Agence Pierre-Louis FALOCI – Patriarche & Co – DRONE-I2N | **Mise en page :** Un point c'est tout Communication | **Impression :** Imprimerie Est'Imprim | **Tirage :** 6100 Ex. N°ISSN : 1268-4554 / **Dépôt légal :** 1er trimestre 2019

ÉDITO

Hubert BERTRAND,
Maire de Saint-Genis-Pouilly

Se loger dans les meilleures conditions possibles, voilà un rêve auquel tout le monde aspire. Le droit au logement est un droit fondamental. L'accroissement constant de la démographie dans le Pays de Gex depuis de nombreuses années et l'influence du pôle économique du Grand Genève ont profondément modifié les besoins en logement de notre territoire, faisant flamber les prix de l'immobilier. Il nous appartient de faire que chacun trouve sa place, sans distinction d'âge ou de moyens financiers.

La municipalité respecte la loi en imposant aux promoteurs un quota de 30% de logements sociaux dans tous les programmes neufs. Ce qui permet à la ville de maintenir la mixité sociale et culturelle. En 2018, sur un total d'un peu plus de 4 900 logements, la ville comprend 1 283 d'habitats sociaux soit un taux de 26%.

Des projets de construction immobilière sont en cours de réalisation et la commune se doit de répondre à la demande et d'aménager son territoire de façon harmonieuse et cohérente.

Le choix municipal de respecter le droit de chacun est étayé par l'engagement signé entre la commune, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, le département de l'Ain et le canton de Genève autour du contrat d'axe. Celui-ci s'appuie sur une stratégie de développement du territoire qui favorise l'implantation de logement, de services, tout en veillant à la protection de l'environnement et en limitant la consommation d'espaces.

Si le développement urbain est souvent perçu au travers de la construction immobilière, tout le travail d'urbanisme est de mettre en œuvre des projets conjuguant la préservation et la valorisation de l'environnement. Aujourd'hui, notre ambition est d'intégrer des services publics, des commerces de proximité, des espaces verts, des aires de jeux, des lieux de loisirs et de rencontres dans des périmètres facilement accessibles.

Vouloir une ville agréable, dynamique et humaine passe par le choix d'une politique courageuse et raisonnée de l'habitat.

LE LOGEMENT SOCIAL À SAINT-GENIS

En 2018, Saint-Genis-Pouilly comptait 4 934 logements, tous types confondus, dont 1 283 logements sociaux soit 26 %. Au 31 décembre 2018, plus de 1600 demandes de logements sociaux ont été recensées sur notre commune dont 660 indiquent Saint-Genis-Pouilly en premier choix. Dans notre contexte local avec une forte augmentation de la population, il semble de plus en plus difficile d'attribuer un logement dans des délais raisonnables. Seulement 94 logements ont été attribués sur notre commune en 2018 et 56 logements à la résidence seniors « les Rosiers ». Pour les demandeurs les attributions génèrent parfois des interrogations. L'équipe municipale poursuit sa mobilisation en faveur du droit au logement pour tous. La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) impose aux communes un minimum de logements sociaux pour chaque projet immobilier. La volonté politique de Saint-Genis est d'appliquer un taux de 30 % de logements sociaux dans chaque nouveau projet de plus de 4 logements.

QUI A LE DROIT À UN LOGEMENT SOCIAL ?

Les logements locatifs sociaux s'adressent aux ménages ne dépassant pas un certain niveau de revenus en tenant compte de leur situation familiale. Ils sont destinés à satisfaire les personnes qui ne peuvent trouver un logement sur le marché de l'habitat privé.

Il existe 3 types de logements correspondants aux ressources du demandeur :

- PLAI : Logement financé à l'aide d'un prêt locatif aidé d'intégration (bas revenus)
- PLUS : Logement financé à l'aide d'un prêt locatif à usage social (majorité des attributions)
- PLS : Logement financé à l'aide d'un prêt locatif social (dits intermédiaires)

Les revenus pris en compte sont ceux retenus par l'administration fiscale (revenu fiscal de référence) soit pour l'année 2019, l'avis d'imposition établi en 2018 par les services fiscaux au titre des revenus perçus en 2017.
En prenant en compte le nombre de personnes dans votre famille et vos ressources de l'année, vous pouvez demander un logement social. Par exemple, une famille de 3 personnes peut prétendre à un logement social du type PLUS si ses ressources ne dépassent pas les 33 000 € par an.

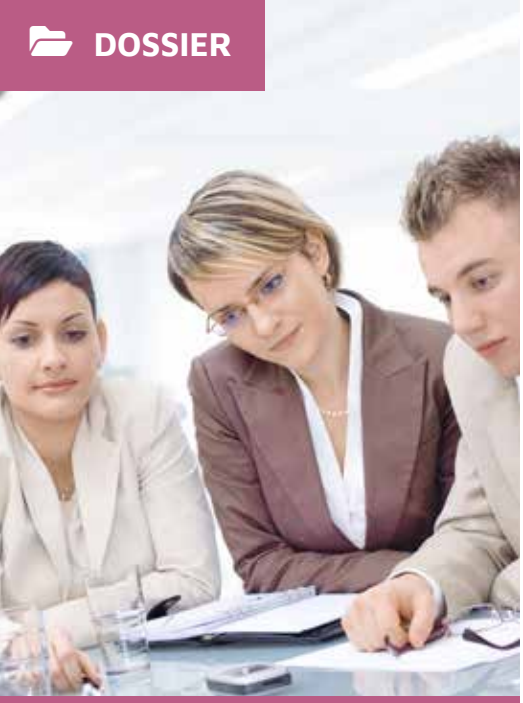

CHIFFRES CLEFS 2018

4934 logements dont
1283 logements sociaux

+600 usagers reçus en mairie par le service logement lors des permanences

1669 demandes de logement sur Saint-Genis dont
- **660** demandes ayant Saint-Genis comme 1er choix

94 logements attribués sur la commune dont
- **54** logements proposés par la mairie
- **19** logements Action logement (1%) patronal
- **17** logements Prioritaires Préfecture
- **4** logements Préfecture Fonctionnaire

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ?

Le processus de demande de logement est un passage obligatoire pour chaque personne, couple ou famille souhaitant accéder à un logement social.
L'Etat, les bailleurs sociaux, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et les communes du Pays de Gex ont élaboré un plan partenarial de gestion de la demande de logement social. Celui-ci permet aux demandeurs de déposer un dossier unique.
La demande de logement peut également être directement réalisée par internet, sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr
À l'issue de l'enregistrement de votre demande, vous recevrez un numéro unique départemental. Un bailleur social sera amené à vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier.
Les demandeurs sont tenus d'informer le service d'éventuels changements de situation : adresse, revenus, composition familiale.
Les demandes sont étudiées lors des commissions logement.

COMMENT EST ATTRIBUÉ UN LOGEMENT SOCIAL ?

L'attribution d'un logement s'effectue au sein d'une « commission d'attribution ». Composée de représentants du bailleur, le représentant de la commune, d'un représentant des locataires et des représentants de l'Etat (exemple : CAF), elle se réunit à intervalles réguliers et examine les dossiers des candidats répondant aux critères pour chaque logement disponible. 3 dossiers sont impérativement présentés.
En fonction des financements qu'ils ont apportés (fourniture du terrain, subventions, entreprise privée qui participe au financement du projet immobilier dans la mesure du 1% du salaire ...), les financeurs (Etat, collectivités, Action logement, anciennement 1 % logement) disposent de quotas réservés :
- Contingent préfectoral : 25 % pour les dossiers labellisés prioritaires et 5 % pour les fonctionnaires
- Action logement (anciennement 1 % patronal)
- Contingent mairie (environ 20 %)

La ville de Saint-Genis-Pouilly met en place des permanences d'information logement qui ont lieu deux mardis par mois, de 9h à 12h et de 14h à 17h (excepté en juillet, août et durant les vacances de Noël).
Les prochaines permanences :
- mardi 26 février 2019
- mardi 12 et 26 mars 2019
- mardi 9 et 23 avril 2019
- mardi 14 et 28 mai 2019
- mardi 11 et 25 juin 2019

Madame Chantal Laurent, maire-adjointe en charge du logement et de la solidarité peut recevoir, sur rendez-vous, toutes les personnes qui le souhaitent, hors des permanences.

ASSURER LA MIXITÉ SOCIALE À SAINT-GENIS-POUILLY

Résidence Urban Lodge

Alors que la mixité était réfléchie mais mal appliquée à l'échelle des villes dans les années 60 et 70, elle doit maintenant être repensée à une échelle plus restreinte : celle des quartiers. La municipalité respecte la loi en imposant aux constructeurs un quota de 30% de logements à vocation sociale dans leurs nouveaux programmes immobiliers dès qu'il y a plus de 4 logements, ce qui permet à la ville de maintenir une véritable mixité sociale et culturelle des populations.

La ville s'engage depuis de nombreuses années à développer un haut niveau qualitatif d'offre de logements sociaux. Par exemple, lorsqu'un nouvel immeuble est construit, il peut comprendre une part de logements sociaux, une part de logements privé et aussi une part d'accession sociale à la propriété, afin de favoriser le « vivre ensemble ».

Une nouvelle forme de mixité doit également être envisagée pour répondre aux défis futurs : la mixité fonctionnelle. Les nouvelles constructions devraient être l'opportunité si la localisation le permet de développer des bureaux, des commerces et des logements dans le même ensemble, stimulant ainsi l'emploi et les commerces de proximité. Comme par exemple sur le programme du park Jean Monnet, outre les 663 logements, des activités de services, de professions libérales et de bureaux (banques, agences, dentistes...) se sont installés ainsi que dans le programme Urban Lodge avec un salon de coiffure et un traiteur. Cela pour soutenir la politique de proximité voulue et qui se concrétise par plus de 110 commerces en centre-ville.

Sur le secteur Porte de France Nord, c'est 444 logements avec pour partie des services et des commerces au rez-de-chaussée. L'ouverture début 2020 du centre aquatique enrichira le site.

Dans un second temps, le programme « Porte de France Sud » viendra compléter l'ensemble. En plus de logements, ce projet comprendra l'installation d'activités tertiaires et de services ainsi qu'un centre commercial de proximité.

L'objectif est de faire de Saint-Genis-Pouilly une ville dynamique au cœur du rayonnement international de l'agglomération de Genève.

OFFRIR UN ENVIRONNEMENT PRIVILÉGIÉ

La ville s'attache quotidiennement à répondre aux demandes des personnes les plus fragiles en recherche d'un foyer à Saint-Genis-Pouilly malgré d'importantes contraintes. Pour qu'un projet d'habitat fonctionne, il faut privilégier des espaces de vie agréables à l'échelle humaine. Un quartier peut s'avérer très agréable à vivre, si le logement y est de qualité, avec un environnement proche offrant des espaces verts, de détente et un accès facilité aux services de proximité.

C'est le chemin pris depuis plusieurs années par la municipalité à travers des actions en faveur de la « mobilité douce », de la préservation des espaces de nature dans la ville ou encore de la mixité sociale dans tous les quartiers. Les différents quartiers de la ville sont ouverts et reliés les uns aux autres. La priorité est désormais donnée aux piétons et aux cyclistes avec le développement des circulations douces, la création d'espaces paysagers et l'installation de mobiliers urbains.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pour répondre à la diversité des besoins en matière de logement, plusieurs programmes immobiliers sont à l'étude sur la commune. Ils se traduisent par la création de nouveaux logements, mais aussi par la rénovation et la réhabilitation du parc de logements existant.

A Saint-Genis, plusieurs programmes immobiliers sont aujourd'hui achevés. La construction de logements neufs n'est pas le seul objectif poursuivi. Il s'agit également d'améliorer l'existant, comme l'illustre la réhabilitation des logements du quartier des Hautains dont les travaux sont en cours d'achèvement et qui démontre la réussite de cette rénovation.

Depuis 2014, les programmes de rénovation et de réhabilitation des résidences ont permis d'améliorer l'habitat et le cadre de vie de nombreux habitants avec l'isolation thermique des façades et des toitures : Espace de la République, Jean Charnoz et Victor Hugo. En 2018, la résidence des Tilleuls a été finalisée et les travaux des résidences des Hautains se poursuivent. Les logements Dynacité, rue de Pouilly, sont prévus en rénovation pour l'année 2019.

RETOUR SUR LA CÉRÉMONIE DES VŒUX 2019

Jeudi 10 janvier la salle Jean Monnet accueillait la traditionnelle cérémonie des vœux de la commune. Les vœux, c'est à la fois le moment du bilan de l'année passée et celui de la perspective de l'année qui s'annonce. Et dans une ville comme Saint-Genis, en permanente évolution, il y a des choses à dire. Dans son discours, Monsieur le Maire est revenu sur les temps forts de 2018 avant de passer en revue les grands projets urbains et citoyens en cours de réalisation. La soirée s'est poursuivie avec la remise des médailles de la ville à Mme Marie-Andrée Ciprut, M. Christian Buzon, l'équipe féminine du rugby club CERN/Meyrin/Saint-Genis pour le titre de championne 2018 et l'association Saint-Genis Badminton pour l'attribution des 3 étoiles au club et le label Minibad AURA Argent. Et c'est après un petit interlude musical proposé par la Lyre musicale de Saint-Genis que l'assemblée a pu se retrouver autour du verre de l'amitié. **Retrouvez la vidéo sur le site Internet de la ville – rubrique en 1 clic – galerie.**

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-GENIS-POUILLY A DISTRIBUÉ LES COLIS DE NOËL AUX PERSONNES ÂGÉES

Les 3, 4 et 5 décembre, la ville de Saint-Genis-Pouilly s'est mobilisée pour offrir plus de 370 colis de Noël aux ainés. Ainsi les habitants de plus de 75 ans se sont vu remettre un sac garni de bons produits sélectionnés chez les commerçants de la ville : chocolat, truffe, miel, confiture, thé de Noël, foie gras, confit d'oignons, biscuit et vin blanc. En cette période de fêtes, chacun des bénéficiaires a profité d'un petit moment de détente autour d'un thé ou d'un café, de délicieuses « douceurs » lors de la remise de ce colis. Merci à nos doyennes Lucie Donnet 102 ans et Jacqueline Rouard 98 ans pour leur présence.

UN SUCCÈS POUR FICELLE, SPECTACLE DE MARIONNETTE

La compagnie Le Mouton carré a présenté, le 11 et 12 décembre, son spectacle théâtre d'objets et musique Ficelle, au théâtre du Bordeau. Trois séances pour les enfants des écoles de Saint-Genis-Pouilly : Le Jura, La Diamanterie et Boby Lapointe et une représentation tout public mercredi après-midi. Les élèves de l'option théâtre du lycée de Saint-Genis-Pouilly et de Ferney-Voltaire sont venus lors d'une séance spéciale et ont échangé avec les artistes et l'équipe technique. Tous ont pu voir évoluer le personnage dans un univers feutré et doux où musique et image s'entremêlent. Ce sont plus de 400 personnes qui ont applaudi et apprécié ce spectacle de marionnette.

MÉDIATHÈQUE : RETOUR SUR L'ATELIER « JOUER L'IMAGE »

Alexis Paul est natif de Saint-Genis-Pouilly, compositeur et interprète de musique contemporaine. Ces dernières années, il s'est rendu dans plusieurs pays pour faire découvrir au plus grand nombre son instrument de prédilection : l'orgue de barbarie. Début décembre, durant son escale à Saint-Genis-Pouilly, une quinzaine d'enfants ont participé à un atelier pour appréhender le fonctionnement de cet instrument mécanique à vent et son histoire. Le carton perforé permettant à l'instrument de produire un son, est devenu un support visuel. Chaque enfant était invité à réaliser sur une partie de la frise un dessin sur le thème de l'entraide, de la solidarité. Lors d'un goûter-concert, les enfants ont brillamment joué et interprété devant leur famille la partition qu'ils avaient illustrée, quelques compositions d'Alexis Paul et la Chanson de Prévert de Serge Gainsbourg.

MON ENFANT EST NÉ EN 2016, JE L'INSCRIS À L'ÉCOLE MATERNELLE

Votre enfant va faire sa première rentrée en septembre, vous venez d'emménager à Saint-Genis-Pouilly ? Vous devez l'inscrire **du mardi 26 mars au vendredi 5 avril** auprès du service scolaire en mairie !

- Les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Les vendredis de 9h à 13h et de 14h à 17h

Au moment de la pré-inscription, Il faudra vous munir obligatoirement des photocopies suivantes :

- du livret de famille ou copie intégrale d'acte de naissance de l'enfant avec filiation complète.
- du carnet de vaccination de l'enfant.
- de 2 justificatifs de domicile datant de moins de 6 mois (quittance de loyer, d'électricité, dernière taxe d'habitation ...)
- en cas de séparation ou divorce, fournir le jugement.
- en cas de garde alternée, fournir une attestation sur l'honneur signée des deux parents ainsi qu'une copie de la carte d'identité.

Pour les familles hébergées, en supplément des documents ci-dessus :

- un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de six mois,
- une attestation sur l'honneur de l'hébergeant et d'une photocopie d'un document attestant de son identité.

VOUS POUVEZ DÉSORMAIS VOUS SERVIR DE LA NOUVELLE CARTE DE PAIEMENT SANS CONTACT TPGPAY

Les transports publics genevois procèdent à la modernisation de ses distributeurs, en proposant la possibilité d'acheter les titres de transport avec la technologie sans contact. Il s'agit d'un moyen de paiement et non d'un titre de transport. Cette carte remplacera la cart@bonus.

Est-ce que je pourrai continuer d'acheter mon billet à bord du véhicule ?
Ces nouveaux distributeurs ne vous permettent plus le paiement avec de la monnaie. Les achats avec la monnaie seront encore possibles quelques mois, avant le retrait des anciens distributeurs embarqués, qui interviendra d'ici fin juin 2019. Certains véhicules sont temporairement démunis de distributeurs embarqués, notamment sur les lignes transfrontalières. En attendant qu'un nouveau distributeur soit installé, vous pouvez acheter votre billet par SMS ou demander au conducteur de vous laisser acheter votre billet au prochain arrêt équipé. Les clients occasionnels des TPG pourront régler leur trajet via la nouvelle carte sans contact tpgPay, une carte bancaire sans contact, les applications TWINT, ApplePay ou l'envoi d'un SMS (avec les opérateurs Orange, SFR et Bouygues Télécom).

Renseignements : www.tpg.ch

SAINT VALENTIN : DÉCLARER VOTRE FLAMME SUR LES PANNEAUX LUMINEUX

Cette année encore, Saint-Genis-Pouilly publie vos messages d'amour sur les panneaux lumineux, à l'occasion de la Saint-Valentin. Jusqu'au mercredi 13 février, les Saint-Genésiens peuvent envoyer leurs messages. Toute la journée du jeudi 14 février, les messages seront diffusés sur les deux panneaux de la ville. Ouvrez l'œil, il y en a peut-être un qui vous est destiné.

Quelques règles simples :

- Composez votre message en respectant : 128 caractères maximum en 8 lignes de 16 caractères (chaque espace entre les mots est un caractère).
- Si l'auteur souhaite signer son mot, réservez la dernière ligne pour la signature du message.
- La ville se réserve le droit de diffuser ou non les messages en fonction de leur contenu.

Envoyez votre message :
service.communication@saint-gens-pouilly.fr

JOURNÉE DES DROITS DE LA FEMME PROJECTION GRATUITE DU FILM « ANGE ET GABRIELLE »

AVEC PATRICK BRUEL ET ISABELLE CARRÉ

Dans le cadre de la Journée des Droits de la Femme, le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) et la ville de Saint-Genis-Pouilly s'allient pour offrir une projection gratuite au théâtre du Bordeau, le 10 mars à 14h30. Le film présenté sera « Ange et Gabrielle » de la réalisatrice Anne Giafferi. De l'amour, des disputes, une famille recomposée et des situations improbables, tous les ingrédients de la comédie romantique sont réunis.

Synopsis
Gabrielle élève seule sa fille Claire. À 17 ans celle-ci est enceinte de Simon qui refuse de se voir imposer ce bébé. Gabrielle prend les choses en main et décide de demander de l'aide au père de Simon. Elle débarque donc dans le bureau d'Ange, mais celui-ci, célibataire endurci et grand séducteur, n'a jamais assumé sa paternité et n'a aucune intention de le faire. C'est une première rencontre explosive mais Gabrielle ne manque ni de charme, ni de détermination.

Une collation sera offerte à l'issue de la séance.
Billets à retirer au bureau du CCAS, à la mairie jusqu'au 1er mars
Renseignements : 04 50 20 52 74 – service.social@saint-genis-pouilly.fr

VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL **CHANGE DE LOOK** !

Le magazine de la ville « Trait d'Union » est un lien important entre la mairie et les habitants. Distribué tous les mois dans votre boîte aux lettres, il est le premier média d'information. La commune souhaite continuer à établir une relation avec les Saint-Genésiens en abordant une actualité proche des habitants, en les informant en toute transparence sur les projets municipaux qui font vivre notre ville.

La mairie est à l'écoute des administrés, n'hésitez pas à envoyer vos demandes par courrier ou par mail mairie@saint-genis-pouilly.fr.

En cohérence avec l'évolution de la charte graphique, cette nouvelle maquette permet aux habitants d'avoir un univers graphique et des repères visuels identiques en termes d'informations.

- **Le dossier** reste l'élément central du journal avec tous les mois une thématique différente.
- La rubrique « **ça s'est passé** » offre un retour sur l'actualité récente sous forme de photos légendées.
- Des actualités qui au fil des numéros, valorisent tous les visages de Saint-Genis, ville dynamique, animée et festive.
- La rubrique « **flash sur** » met l'accent sur une information importante et la page « **vivre-ensemble** » facilite votre quotidien.
- Deux pages sont réservées à la **démocratie locale** avec l'extrait du dernier conseil municipal, l'intercommunalité et un espace dédié à l'expression des listes du conseil municipal. Les groupes d'élus peuvent s'y exprimer librement, et même y tenir des propos polémiques, partisans ou particulièrement excessifs. La commune n'interfère pas dans le choix des sujets traités ni dans la tonalité ou le contenu des articles publiés, mais cette liberté d'expression connaît bien évidemment une limite qui s'applique à chacun d'entre nous, celle du respect de la loi du 29 juillet 1881 : les articles présentant un caractère manifestement outrageant, diffamatoire ou injurieux ne peuvent pas être publiés. La commune a ainsi été amenée à refuser, pour ce motif, la publication d'une tribune d'expression que son auteur avait refusé d'amender. Il ne s'agit pas là de censure, mais de la stricte application de la loi.
- La ville a toujours eu à cœur de placer la culture au centre de la vie des habitants parce qu'ils favorisent le renouvellement urbain et le lien social. Deux pages sont consacrées avec **le programme du théâtre et de la médiathèque**.
- Et pour finir, **l'agenda** balaye les dates à retenir par ordre chronologique avec un zoom sur un événement du mois.

Nous voulons une mairie proche de vous qui facilite votre quotidien et participe à votre bien être à Saint-Genis-Pouilly. Notre ville poursuit la modernisation de sa communication avec prochainement une application mobile pour se rapprocher du citoyen, favoriser son accès à l'information locale et faciliter son quotidien.

MA VILLE SOUS VIDÉOPROTECTION

202 614 € HT, c'est le montant investi par la mairie de Saint-Genis-Pouilly dans la vidéoprotection pour améliorer la sécurité des habitants avec le soutien de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'équipements des Territoires Ruraux). La mise en place de ce dispositif de prévention est le fruit d'une collaboration menée conjointement avec la gendarmerie. Cette analyse a permis de déterminer les lieux pour l'installation de 33 caméras sur les candélabres et les bâtiments publics et filme la voie publique. Les zones privées sont masquées automatiquement. L'ensemble des caméras est connecté par un même réseau informatique, via la fibre optique et un réseau hertzien. Protégées contre le vandalisme, elles donnent accès à un large champ de vision grâce à leur base pivotante à 180° et leurs puissantes capacités de zoom. Grâce à un logiciel, certaines caméras sont en mesure de lire les plaques d'immatriculation des véhicules. La durée d'enregistrements de ces appareils est de 15 jours. Passé ce délai, les données sont automatiquement effacées. Seule une personne habilitée a le droit de visionner les enregistrements, sur réquisition du procureur. Depuis son installation, le dispositif a d'ores et déjà fait ses preuves puisqu'il a permis de résoudre des affaires de cambriolages et de vérifier des témoignages sur des accidents sur la commune.

ATELIER DES PARENTS, UN MOMENT D'ÉCOUTE ET D'ÉCHANGE ENTRE PARENTS ET PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE

À l'âge de l'école maternelle, les enfants posent beaucoup de questions. Celles qui portent sur la mort peuvent parfois nous désarmer et nous gêner. Comment répondre à leur curiosité naturelle ? Comment les protéger sans leur cacher ? Comment parler à son enfant des attentats ? **Rendez-vous le 12 mars prochain pour discuter des étapes de la viequi sont parfois brutales, avec Denis Montbarbon, psychologue.** L'atelier des parents a lieu une fois par mois le mardi au Secteur enfance, 13 rue de Genève, de 20h à 22h. L'accès à l'atelier est libre et gratuit. Réservé aux habitants de Saint-Genis-Pouilly.

Plus d'informations : coordonnateur.ej@saint-genis-pouilly.fr - 04 50 20 52 63

ÉLECTIONS EUROPÉENNES
VENEZ VOTER LE 26 MAI 2019

Elles permettront d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement européen. Ceux-ci sont élus pour un mandat de cinq ans. Il ne reste plus beaucoup de temps pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales, vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site internet usager. saint-genis-pouilly.fr, rubrique élections, en se rendant à la mairie avec les pièces justificatives, par courrier à la mairie, en envoyant le formulaire d'inscription et les pièces justificatives. Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le 26 mai vous pouvez toujours voter par procuration.

LES FAUCONS FONT LA CHASSE AUX PIGEONS

La cohabitation entre les habitants du centre-ville et les pigeons est difficile. La municipalité a dernièrement eu recours aux services d'un fauconnier pour effrayer les volatiles. Une expérience menée durant dix jours qui va se renouveler au printemps. La société de Fauconnerie est intervenue du 5 au 8 novembre et du 26 au 28 novembre dernier sur différents secteurs de la commune (avenue de la République et ou abord du théâtre). La méthode basée sur l'effarouchement est douce, sans attaque, mais efficace. Objectif : réguler la population de ramiers en les amenant à quitter le territoire. Reste maintenant à ne pas encourager leur reproduction. Il existe pour cela des gestes simples : ne pas les nourrir, fermer les volets des maisons inhabitées et enlever les nids.

CONSEIL MUNICIPAL DU **8 JANVIER 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

› APPROUVE, à la majorité (1 voix contre), le renouvellement de la convention pour la location du droit de chasse à la Société de Chasse de Saint-Genis-Pouilly moyennant le versement annuel d'une redevance par celle-ci de 125 euros ;

› ACCEPTE, à la majorité (1 voix contre), les termes de l'avenant n°7, joint en annexe ;

› AUTORISE, à la majorité (1 voix contre), Monsieur le Maire à le signer ;

› PREND ACTE, à la majorité (1 voix contre), du renouvellement de l'engagement à ne plus exercer le droit de chasser dans la partie la plus densifiée de la commune, contenue à l'intérieur des voies départementales D35 et D35A.

› ACCEPTE, à l'unanimité, l'avenant n°2 au plan de formation 2016-2018.

› SUPPRIME, à l'unanimité, au 31 janvier 2019 :
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet au service entretien;

› CREE, à l'unanimité, au 1er février 2019 :
- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au service entretien ;

› ACCEPTE, à l'unanimité, le tableau des emplois au 1er février 2019.

› APPROUVE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 500,00 € à l'association Ain Est Athlétisme au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;

› APPROUVE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 4 950 € à l'association des Saint-Genis / Ferney / Crozet Football au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;

› DIT, à l'unanimité, que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours à l'article 6574 du budget communal intitulé "subventions aux associations".

› ARRETE, à l'unanimité, la liste des biens meubles ci-dessus, pour permettre leur inscription en section d'investissement durant l'exercice 2019, compte tenu de leur caractère de durabilité, de leur montant unitaire inférieur à 500 € toutes taxes comprises et de leur absence inscription sur la liste des biens meubles fixée par l'arrêté ministériel susvisé.

› AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'Opération Coup d'Pouce qui consiste au lancement d'un appel à projet pour inciter les habitants et les associations à construire des micro-projets qui contribuent à créer du lien social, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

› ATTRIBUE, à l'unanimité, une subvention à hauteur du besoin évoqué ci-dessus sur production de justificatifs dans la limite de 1 100 € à l'Association "Accueil Pour Tous" ;

› DIT, à l'unanimité, que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget de l'exercice en cours.

› AUTORISE, à la majorité (5 abstentions), Monsieur le Maire à signer et à notifier les marchés de travaux des lots suivants :
- **Lot 1 : Gros œuvre - Terrassements - VRD - Espaces verts** : A l'entreprise FELIX BARONI pour un montant de 600 071,48 € H.T.
- **Lot 2 : Charpente métallique – Couverture** : A l'entreprise ATELIER BOIS pour un montant de 49 024,00 € H.T.
- **Lot 3 : Isolation – Etanchéité – Zinguerie** :A l'entreprise EFG
  Tranche ferme : 102 578,36 € H.T.
  Tranche conditionnelle : non retenue
- **Lot 4 : Menuiserie extérieures** : A l'entreprise DE SA SERRURERIE METALLERIE pour un montant de 156 002,00 € H.T.
- **Lot 5 : Cloisons doublage - Menuiseries intérieures – Isolation – Peinture et agencement** : A l'entreprise BONGLET
  Tranche ferme : 275 797,95 € H.T.
  Tranche conditionnelle : non retenue
- **Lot 7 : Chauffage – Ventilation - Plomberie sanitaire** : A l'entreprise JUILLARD
  Tranche ferme : 313 955,57 € H.T.
  Tranche conditionnelle : non retenue
- **Lot 8 : Isolation – Chapes - Carrelage – Faïence** : A l'entreprise AIN CARRELAGE
  Tranche ferme : 121 778,42 € H.T.
  Tranche conditionnelle : non retenue
- **Lot 9 : Lasure extérieures et nettoyage** : A l'entreprise BONGLET
  Tranche ferme : 23 030,00 € H.T.
  Tranche conditionnelle : non retenue

› APPROUVE, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle départementale A 1265 au prix de 5 961 euros ;

› AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires et à signer tous les actes permettant l'acquisition auprès du Département de l'Ain de la parcelle précitée, et notamment la signature de l'acte authentique rédigé en la forme administrative par les services du Département, les frais relatifs à cette acquisition étant à la charge de la commune.

› APPROUVE, à l'unanimité, l'échange compensatoire avec M. Raymond DELAVIERE en vue de lui céder à partir de la parcelle A 1265, une emprise foncière d'environ 160 m² correspondant à l'impact du chemin piéton et cycle sur sa parcelle A 1263, emprise qui sera acquise par la commune ;

› AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et signer tous les actes nécessaires à cet échange de propriété.

EXPRESSION DES LISTES DU CONSEIL MUNICIPAL

LA MAJORITÉ

Le projet de réhabilitation et d'extension du CC Jean Monnet est toujours en cours.
La ville a reçu des observations de la préfecture demandant la résiliation du marché pour un motif d'intérêt général.
Pour autant, la question de la propriété du terrain reste entière et le litige entre la commune et le promoteur se poursuit. Depuis 2016, nous demandons au promoteur de l'opération du Park Jean Monnet de nous rétrocéder les espaces publics conformément au Programme d'Aménagement d'Ensemble, à savoir le parking et la place Jean Monnet. La cession devait intervenir au plus tard deux ans après le début des travaux. Cette demande a été renouvelée en 2018 et a également sollicité la rétrocession des autres espaces publics : la voirie, le cheminement doux le long de la rue du Commandant Blaison avec ses espaces verts et les cheminements le long de l'Allondon.
En attendant cette rétrocession, les services de la ville préparent le nouveau marché d'appel d'offre du projet conforme à la demande de la Préfecture.
C'est avec la même énergie et le même enthousiasme que nous continuerons ensemble à travailler et à dessiner l'avenir de Saint-Genis.

Liste Un avenir pour tous

LA MINORITÉ

Nous n'avons pas la possibilité de nous exprimer librement. Parce que nous avions alerté sur les « manquements manifestes et graves » du dossier de l'extension de Jean Monnet nous avons été censurés en janvier C'est pourquoi, nous vous invitons à venir nous retrouver sur notre page facebook

St-genis-pouilly-reveille-toi
Les élus de la Minorité | Michelle Chenu-Durafour | Patrice Dupré
Eva Galabru | Fabrice Gentile | Sylvie Bouclier | Jean Pierre Benoit
Monique Gonzales

INTERCOMMUNALITÉ

UNE IRM POUR LA MAISON MÉDICALE PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTÉ DU PAYS DE GEX

La demande conjuguée des radiologues et de la commune confortée par Olga Givernet a abouti et nous avons été ravis d'apprendre que le directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) a donné son autorisation à l'installation d'une IRM (imagerie par résonance magnétique) au cabinet de radiologie de la maison médicale pluridisciplinaire de santé. Une victoire pour les 8 radiologues et l'équipe municipale qui pendant deux ans ont milité ensemble pour installer cet équipement indispensable pour notre bassin de vie.
A ce jour, la Maison de santé du Pays de Gex est un succès malgré tous les détracteurs et les pessimistes qui ont essayé de bloquer le projet à son démarrage. Nous reviendrons sur les oppositions cumulées contre nos propositions. C'est plus de 40 professionnels qui y travaillent pour le bonheur des habitants de Saint-Genis et du Pays de Gex. Merci aux professionnels qui ont crû en ce beau projet !
Avec ce nouvel équipement, le quartier Porte de France continue de se dessiner avec le centre aquatique comme prochaine étape !
Le rôle des élus est d'avoir l'audace d'anticiper les besoins des habitants et d'encourager les partenaires à investir sur la commune afin de la rendre toujours plus dynamique, attractive et durable. C'est le cas par exemple de la rénovation de la résidence sénior des Tilleuls qui avec la nouvelle résidence sénior « les Rosiers » apportent à présent une complémentarité dans l'offre de logements de nos actifs retraités.
Nous travaillons également dès à présent avec la République de Genève pour l'installation d'un 1er établissement médico-social transfrontalier destiné à la population de la région assurée selon la Loi fédérale Suisse sur l'assurance maladie.
Être en responsabilité, c'est souvent innover, oser des partenariats qui permettront demain d'apporter toujours plus de services aux habitants.

THÉÂTRE DU BORDEAU

HUMOUR | TÊTE D'AFFICHE

Un appartement, un couple en crise, des chatons ingérables. Une rupture. Océan nous embarque dans un parcours effréné, précis et cinglant, en compagnie de ceux qu'elle nomme les "BBB" (les bons blancs bobos), à Marseille, à Montreuil, dans les années 80 et surtout au cœur de notre monde contemporain. Comme dans son premier spectacle, Océan fait mouche et réussit le tour de force d'aborder des sujets hautement "sensibles" avec humour et bienveillance.

Dès 15 ans | Durée 1h15
Tarif plein 25 € | Réduit 22 € | Abonné 20 € | Abonné Jeune 15 €

ARTS DE LA PISTE | JEUNE PUBLIC

Titi, son truc à lui, c'est les équilibres ! Il les fait avec tout et n'importe quoi. C'est un grand perfectionniste qui vit et joue seul dans son monde. Nana, elle, arrive avec sa fraîcheur, sa curiosité et sa liberté. Elle butine, virevolte et découvre tout avec naïveté. Le monde rond et vivant de Nana va rencontrer le monde carré et fermé de Titi. Leur rencontre va les questionner sur leurs vérités. C'est un spectacle où l'équilibre des objets et des vies questionne les déséquilibres. Comment rendre compte de la vie par la verticalité de toute chose ? Un moment hors du temps, plein de poésie, d'humour et d'universalité au travers du simple langage des corps et des objets.

Dès 3 ans | Durée 40 mn | Tarif unique 8 €

THÉÂTRE

Antoine, la quarantaine, est expert en assurances. Depuis longtemps, trop longtemps, il estime, indemnise la vie des autres. Trompé par sa femme, ignoré par ses enfants, humilié par son patron, le monde semble se liguer contre lui. Il est à bout. Alors il décide d'en terminer au plus vite, une balle pour chacun de ses deux enfants et une dernière pour lui. Mais après avoir tiré sur sa fille, il réalise ce qu'il est en train de faire et s'arrête là. Commence alors un double chemin initiatique.

Dès 14 ans | Durée 1h30
Tarif plein 20 € | Réduit 17 € | Abonné 15 € | Abonné Jeune 12 €

BD CONCERT

La bande dessinée COME PRIMA de l'auteur bordelais Alfred, reçoit en 2014 le prestigieux Fauve d'Or du Festival international de bande dessinée d'Angoulême. C'est l'histoire des retrouvailles mouvementées de deux frères italiens séparés brutalement dans les années 30. Pendant 90 minutes, le spectateur assiste à un enchainement d'émotions, où les atmosphères psychologiques sont transcendées par la musique live de Splendor In The Grass. Leur musique expressionniste de compositions originales vient se poser sur les dessins et participe ainsi au récit.

Dès 12 ans | Durée 1h25
Tarif plein 15 € | Réduit 13 € | Abonné 12 € | Abonné Jeune 10 €

MÉDIATHÈQUE

CE MOIS-CI, DANS **VOTRE MÉDIATHÈQUE**

Cette année encore, la médiathèque s'associe à la librairie Les Arts frontières dans le cadre du Prix Contrebulle. Ce prix permet aux lecteurs d'élire leur bande-dessinée et mangas préférés parus en 2018, parmi une sélection de livres effectuée par les libraires. A cette occasion, la médiathèque renouvelle l'organisation d'un club de lecture ouvert aux enfants à partir de 9 ans. Amatrices, amateurs de BD et de mangas, rejoignez-nous pour un moment de partage autour de vos lectures.

Renseignements et inscription :
auprès des bibliothécaires ou au 04 50 42 12 42.

P'TIT BOUT LIT !

Samedi 9 mars à 10h30
Animé par une bibliothécaire, de 6 mois à 3 ans
Réservation obligatoire

L'HEURE DU CONTE

Samedi 16 mars à 11h
Venez écouter les histoires tirées du sac de Mme Clouet. A partir de 4 ans. Réservation au 04 50 42 12 42

LA PETITE CUILLÈRE QUI N'ÉTAIT PAS DANS SON ASSIETTE PAR GUY PRUNIER

Samedi 30 mars à 11h
Conte, à partir de 3 ans
C'est l'histoire d'une petite cuillère unique qui s'ennuie parce que papa couteau et maman fourchette n'ont pas le temps de jouer. C'est une histoire pleine de rencontres et de surprises.
Réservation obligatoire à partir du 9 mars

ASSOCIATIONS

LA PREMIÈRE COURSE COLORÉE DU PAYS DE GEX DÉBARQUE À SAINT-GENIS-POUILLY !

Ce concept venant d'Inde invite les participants à s'asperger de poudre de couleur sur une distance accessible à tous. Pour cette première édition, la RUN N ROLL COLOR DAY sera organisée les 15 et 16 juin 2019. En partenariat avec la Ville de Saint-Genis-Pouilly, l'association de roller ERAGE ajuste le concept de la course colorée et proposera à ses participants de choisir leurs baskets ou leurs roulettes ! Une course colorée de 5 kilomètres ouverte à tous, petits et grands, sportifs ou non, entre amis ou en famille, à pied ou à roulettes ! 1500 personnes sont attendues pour participer à cette première édition. Les enfants sont acceptées à partir dès 5 ans. Pas de chronométrage ni de classement, le sourire et la bonne humeur seront les deux éléments phares de ce weekend !

Le site internet www.runnroll.fr sera bientôt ouvert à tous les Gessiens!

BAL DE LA REINE ET DE LA PRINCESSE DE L'OISEAU 2019

Une nouveauté cette année pour le traditionnel bal de la Reine et de la Princesse, qui se déroulera le 9 mars, l'entrée sera au tarif unique de 5€ et donnera accès au vote et à la soirée dansante. Tentez votre chance pour devenir la prochaine Reine ou Princesse 2019 !
Contactez l'association Les Chevaliers de l'oiseau sans plus attendre contact@chevalier-de-l-oiseau.org

OPÉRATION COUP DE POUCE : APPEL À PROJET JUSQU'AU 28 FÉVRIER !

Dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale, la mairie met en place des appels à projet citoyen afin de délivrer un budget participatif pour inciter les habitants de tous les âges et les associations à construire des micro-projets pour favoriser le lien social, les actions intergénérationnelles et améliorer le cadre de vie. Jusqu'à 500 € par projet. Le formulaire est disponible sur le site Internet de la ville et à l'accueil de la mairie.

Si vous avez des envies, des idées, des projets, n'hésitez pas à nous en faire part en écrivant à la coordinatrice. L'objectif est de construire ensemble un beau projet participatif, vivant, évolutif dans ce nouvel espace de vie !

Renseignements
Espace de Vie Sociale :
Julie Rousseau : 07 87 38 11 80
evs@saint-genis-pouilly.fr

AGENDA

> **Saint Valentin :**
déclarer votre flamme
sur les panneaux lumineux

> **ABM léman**
Projection gratuite :
Carnet de Route en Equateur,
présenté par les jeunes du club alpin du Pays de Gex
Jeudi 14 février à 20h
Salle Boby Lapointe

> **Chatons violents – Océan**
Jeudi 14 février à 20h30
Humour
Théâtre du Bordeau

> **Stage futsal 2019**
Organisé par l'AS Saint-Genis-Ferney-Crozet
Du lundi 18 février au vendredi 22 février
Le stage est ouvert à tous de 9 à 15 ans.
Inscriptions : www.assgfc.com

> **Séjour neige en Haute-Savoie**
Du lundi 18 février au vendredi 22 février
pour les enfants du CP au CM2
Organisé par le secteur enfance

> **Titi tombe, Titi tombe pas**
Cie Pascal Rousseau
Samedi 9 mars à 10h00
Jeune public dès 3 ans
Théâtre du Bordeau

> **Bal de la reine**
Venez élire votre Reine et princesse 2019
Samedi 9 mars à 19h30.
Défilé, tapas suivi d'une soirée dansante avec le groupe « Accords et Ames »
Centre Culturel Jean Monnet
Entrée : 5 €

> **P'tit bout lit !**
Samedi 9 mars à 10h30
De 6 mois à 3 ans
Médiathèque
Réservation au 04 50 42 12 42

> **Journée des Droits de la Femme**
Projection gratuite du film « Ange et Gabrielle » avec Patrick Bruel et Isabelle Carré
Dimanche 10 mars à 14h30
Théâtre du Bordeau

> **Atelier des parents :**
l'enfant face à la mort avec Denis Montbarbon, psychologue
Mardi 12 mars de 20h à 22h
Secteur enfance, 13 rue de Genève

> **On ne voyait que le bonheur**
Jeudi 14 mars à 20h30
Théâtre
Théâtre du Bordeau

> **L'heure du conte**
Samedi 16 mars à 11h
A partir de 4 ans.
Médiathèque
Réservation au 04 50 42 12 42